

MÉMO

CARTE BUSINESSCARD MASTERCARD

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.

L'essentiel

La carte BusinessCard MasterCard du Crédit Agricole est une carte de paiement internationale qui vous permet d'effectuer des retraits et régler vos dépenses ou prestations liées à votre activité professionnelle, tout en disposant, sous conditions, de garanties d'assistance et d'assurance. Il s'agit d'une carte de la catégorie « commercial » sur laquelle figure les Marque CB et MASTERCARD.

SOUSCRIPTEURS	Professionnels (personnes physiques exerçant une activité d'entrepreneur individuel ou profession libérale et toute personne morale de droit privé), agriculteurs et associations.
TITULAIRE	Tout salarié ou collaborateur de l'entreprise.
PLAFONDS	Plafonds de retrait définis sur 7 jours glissants décomptés à partir de l'utilisation de la carte.
RÉSEAU D'ACCEPTATION	Plafonds de paiement définis sur 1 mois du 1er au dernier jour du mois.
SERVICES DE GESTION	Carte acceptée chez la plupart des commerçants et aux distributeurs automatiques de billets (DAB) affichant le logo figurant sur votre carte et acceptant les cartes de la catégorie « commercial ».
OPTIONS DE PAIEMENT INCLUSES	Définis lors de la souscription de votre carte, entre les services suivants : Débit différé de vos paiements, sans frais d'intérêt, en une seule fois, chaque mois à date régulière et débit immédiat des retraits dans un délai maximum de 48h ; ou Débit immédiat dans un délai maximum de 48h à chaque opération de retrait ou de paiement. Paiement à distance (Internet, téléphone, mail).
SERVICE DÉDIÉ⁽¹⁾	Paiement Express sans Contact pour les règlements inférieurs ou égaux à 20€. BusinessCard Service : Pour toutes les situations d'urgences liées à votre carte (faire opposition, ...). Pour accéder à ALLO PRO : renseignements et informations fiscales et comptables Pour mettre en œuvre les garanties d'assurance et d'assistance.
GARANTIES INCLUSES⁽¹⁾	Voyages Utilisation frauduleuse de la carte Exécution de commande en cas d'achat à distance <i>Pour plus de renseignements sur ces garanties, consultez les notices d'assurance et d'assistance sur le site de notre Caisse régionale</i>
COTISATION	Montant prélevé chaque année sur le compte auquel votre carte est rattachée, à la date indiquée sur votre contrat et susceptible d'être revu. Tout changement du montant de la cotisation vous est communiqué au minimum 1 mois avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions tarifaires.

Bon à savoir



MENTION APPOSÉE	COMMERCIAL
DÉPLACEMENTS	Avant de partir en déplacement professionnel, votre conseiller peut vous aider à adapter au mieux vos plafonds de retrait et d'achat.
PAIEMENT EXPRESS SANS CONTACT	Fonctionne après un premier retrait avec votre carte. Au-delà d'un montant cumulé d'achats de 50€, la saisie du code confidentiel est demandée par le terminal de paiement. Elle peut aussi être demandée de manière aléatoire.
RETRAITS	Prélèvement d'une commission pour les retraits en devises hors de l'Espace économique européen ⁽²⁾ et les retraits en euros au sein de l'Espace économique européen y compris en France dans des distributeurs de billets autres que ceux du Crédit Agricole. Reportez-vous au barème tarifaire de notre Caisse régionale.
RELEVÉ	A chaque fin de mois (+ 6 jours), relevé des dépenses triées par nature (parc de stationnement / péage, station-service, transport, agence de voyages...), avec l'option de gestion Débit différé.
BUSINESSCARD SERVICE⁽¹⁾	Disponible 24h/24, 7j/7 au 01 56 58 81 01, numéro figurant au dos de votre carte, (appel non surtaxé, coût selon opérateur).
GARANTIES⁽¹⁾	La mise en œuvre des assurances suppose d'avoir payé tout ou partie de la prestation avec votre carte La mise en œuvre de l'assistance suppose de détenir une carte en cours de validité.
AVANTAGES	Avantages et réductions sur une sélection shopping ... sur https://specialsfr.priceless.com

Pour connaître le détail des conditions d'utilisation de votre carte bancaire, reportez-vous aux conditions générales et conditions particulières de votre contrat carte.

(1) Dans les limites et conditions prévues aux contrats d'assistance et d'assurance collectives souscrits par Crédit Agricole Assurance Paiement, courtier d'assurance inscrit à l'Orias sous le numéro 10 058 272 (www.orias.fr), auprès de : pour l'assistance, Mutuaide Assistance (sise 8/14 avenue des Frères Lumières 94368 Bry sur Marne Cedex 2) ; pour l'assurance, CAMCA (sise 53 rue La Boétie 75008 Paris), et auxquels l'émetteur a adhéré pour le compte du porteur de la carte. Ces entreprises sont soumises au contrôle de l'ACPR (sise 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09).

(2) Espace économique européen : 27 pays de l'Union Européenne plus Norvège, Islande et Liechtenstein.



Au Crédit Agricole, vous avez le droit de changer d'avis

Votre Caisse régionale s'engage à vous laisser 30 jours pour renoncer gratuitement à la souscription de votre contrat.

L'exercice de ce droit est limité à une fois par produit et par an. Il s'effectue librement à compter de la signature du contrat et donne lieu au remboursement de toutes les sommes prévues à la clause rétractation de votre contrat ou, en l'absence de clause, aux dispositions relatives au démarchage.

Ce délai octroyé par votre Caisse régionale pour changer d'avis complète le délai légal de rétractation de 14 jours dont vous pourriez bénéficier, en le prolongeant jusqu'à la durée de 30 jours calendaires.